

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/20-844-639 du 02/03/2020

**ARRETES DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AUX COMMISSIONS
CONSULTATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES**

Destinataires : Tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat - Tel : 04 42 91 73 65

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, l'actualisation des arrêtés rectoraux désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des :

Agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

Agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-
Côte d'azur
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

DIPE- Secrétariat

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;
VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018);
VU l'arrêté rectoral du 25 juin 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions consultatives paritaires publié au bulletin académique n°786 du 27 août 2018 ;
Vu la nomination de Mme CANDOTTI Rachel à compter du 1^{er} septembre 2019 en qualité de Provisure du Lycée Périer à Marseille ;
Vu la nomination de M. DOTTORI Raphaël à compter du 1^{er} novembre 2019 en qualité de chef de la division des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;
Vu la nomination de M. Gérard MARIN à compter du 06/02/2020, par arrêté ministériel du 10/02/20, en qualité de Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique des :

AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- Mme Cinzia CARLUCCI, IA-IPR italien	- M. Renaud DUMAS, principal du collège Rocher du Dragon à Aix en Provence
- Mme Rachel CANDOTTI, proviseure du Lycée Périer à Marseille	- M. Simon MAUREL, chef de bureau
- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le

26 FEV. 2020

Bernard BEIGNER

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-
Côte d'azur
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

DIPE-Secrétariat

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;
VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 25 juin 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions consultatives paritaires académiques publié au bulletin académique n°786 du 27 août 2018 ;
VU la nomination de Madame Claire MOLENAT à compter du 25/02/2019 en qualité d'adjointe à la directrice des relations et ressources humaines ;
VU la nomination de Monsieur Raphaël DOTTORI à compter du 01/11/2019 en qualité de chef de la division des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;
Vu la nomination de M. Gérard MARIN à compter du 06/02/2020, par arrêté ministériel du 10/02/20, en qualité de Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille

- ARRETE -

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique des :

AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bernard BEIGNIER, Recteur, président	- M. Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- Mme Carole BOLUSSET GERENTON, IA-IPR-EVS	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- M. Antoine DELGADO, IA-IPR EVS	- Mme Carole MORELLE, secrétaire générale DSDEN du Vaucluse
- M. Pierre FRANCOIX DIT MIRET, principal du collège Albert Camus à La Tour d'Aigues	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau
- Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et des ressources humaines	- Mme Claire MOLENAT, adjointe à la directrice des relations et des ressources humaines
- Mme Laurence DELATTRE, proviseur du LP Gambetta à Aix en Provence	- M. Stéphane ROBAGLIA, proviseur adjoint LP Zola Aix en Provence

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 26 FEV. 2020

Bernard BEIGNIER